

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
19/06/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Vanessa CARRARA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2024-47- Tarification des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs
pour les enfants en maternelle et en élémentaire du 01/08/2024 au 31/12/2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240625-2024-47-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Notification : 01/07/2024

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la tarification des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs (petites et grandes vacances), comme suit à compter du 1^{er} août 2024 :

1. Tarifs mercredis éducatifs

MATERNELLE	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
<i>Tarifs et QF en euros</i>								
Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
Journée / 9h-16h30	12,88	12,62	11,34	9,02	19,32	18,94	17,01	13,53
Après-midi / 13h30-16h30	5,15	5,05	4,53	3,61	7,73	7,57	6,80	5,41
Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

ELEMENTAIRE*Tarifs et QF en euros*

	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
Journée / 9h-16h30	10,72	10,51	9,43	7,50	16,08	15,76	14,15	11,26
Après-midi / 13h30-16h30	4,29	4,21	3,78	3,01	6,44	6,31	5,67	4,51
Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

2. Tarifs des accueils de loisirs (petites et grandes vacances)**MATERNELLE***Tarifs et QF en euros*

		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs à la séance *	Matin / 7h30-9h	3,11	3,04	2,73	2,17	4,66	4,57	4,10	3,26
	Soir / 16h30-18h30	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

Tarifs à la semaine ** (5 jours)	Journée / 9h-16h30	79,69	78,09	70,12	55,78	119,53	117,14	105,19	83,67
Tarifs à la semaine ** (4 jours si un jour férié)	Journée / 9h-16h30	76,63	75,09	67,43	53,64	114,94	112,64	101,15	80,46

Inscription possible à la séance**Inscription obligatoire à la semaine***ELEMENTAIRE***Tarifs et QF en euros*

		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs à la séance *	Matin / 7h30-9h	2,20	2,16	1,94	1,54	3,30	3,24	2,91	2,31
	Soir / 16h30-18h30	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

Tarifs à la semaine ** (5 jours)	Journée / 9h-16h30	68,88	67,50	60,61	48,22	103,32	101,25	90,92	72,32
Tarifs à la semaine ** (4 jours si un jour férié)	Journée / 9h-16h30	55,10	54,00	48,49	38,57	82,66	81,00	72,74	57,86

Inscription possible à la séance**Inscription obligatoire à la semaine*Ces tarifs sont valables du 1^{er} août au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

APPROUVE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/06/2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette LAPAQUE



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

